NPT/CONF.2000/SR.11

Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

13 juin 2000
Français
Original: anglais

Compte rendu analytique de la 11e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 mai 2000, à 10 heures

Président : M. Abelian (Vice-Président) . . . . . (Arménie)
puis : M. Baali (Président) . . . . . (Algérie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Élection des Vice-Présidents (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au compte rendu de cette séance et des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

00-41273 (F)

En l'absence de M. Baali (Algérie), M. Abelian (Arménie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Débat général (*suite*)

1. **M. Alemán** (Équateur) dit qu'en dépit des importants progrès faits au cours des 55 dernières années, le processus de désarmement nucléaire est bloqué. Les États qui ont décidé de ne pas mettre au point d'armes nucléaires et ont ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont à juste titre préoccupés par la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, par la mise au point d'armes de plus en plus perfectionnées pour des motifs de sécurité nationale, par des doctrines militaires qui n'excluent pas l'emploi en premier de la force nucléaire, par la lenteur du rythme de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et par les obstacles à la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

2. L'Équateur lui-même est partie au TNP et au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) et joue un rôle actif dans le cadre de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL). Les pays d'Amérique latine ont été les premiers à déclarer, par le Traité de Tlatelolco, une zone exempte d'armes nucléaires et à préconiser l'élargissement de cette zone à l'ensemble de l'hémisphère Sud en la reliant à des zones similaires existant dans d'autres régions.

3. Le TNP doit devenir universel. Il est inconcevable que des pays ayant des capacités nucléaires démontrées ne soient pas couverts par le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le fait que quatre États n'aient pas ratifié le Traité compromet la paix et la stabilité dans leurs régions respectives. D'autre part, la récente ratification par la Fédération de Russie du Traité d'interdiction complète et de START II est encourageante. Compte tenu de l'énorme arsenal nucléaire que détiennent toujours les puissances nucléaires, le risque de déclencher une guerre involontairement n'a pas diminué, même si des limites politiques, morales et juridiques de plus en plus strictes ont été adoptées en ce qui concerne l'emploi effectif de telles armes. Les examens périodiques du TNP ne doivent pas toujours arpenter le même terrain et doivent servir à faire progresser la mise en œuvre du Traité et l'observation de ses principes et objectifs. Tous les États dotés d'armes nucléaires, dont plusieurs continuent de déployer de telles armes en état d'alerte pour de prétendus motifs de sécurité nationale, doivent négocier de bonne foi pour parvenir à terme à un désarmement total sous un contrôle international efficace. En conséquence, la délégation équatorienne appuie le document de travail présenté sous la cote NPT/CONF.2000/WP.3, qui représente une contribution importante à la poursuite du processus.

4. **M. Pérez-Otermin** (Uruguay) dit qu'il faut délaisser les instruments de guerre et de destruction au profit de projets de développement qui feraient progresser le bien-être et qu'il faut trouver une méthode sûre pour l'élimination des déchets de centrales nucléaires. L'Amérique latine a pris l'initiative en renonçant à se doter d'armes nucléaires et en déclarant une zone de paix, et il faut que tous les États parties au TNP s'efforcent d'atteindre cet objectif prépondérant. Il devient urgent que le Traité d'interdiction complète entre en vigueur, en tant qu'expression sans équivoque d'appui aux objectifs du TNP. Par l'Appel de Lima, les États membres de l'OPANAL ont montré la voie.

5. Pour ce qui est de l'avenir, il faut que la Conférence propose des moyens de garantir la vérification et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et il faut que les États dotés d'armes nucléaires se soucient du bien de l'ensemble de l'humanité en coopérant pour transférer à des États non dotés d'armes nucléaires des technologies d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il faut aussi que la Conférence lance un message clair qui répondrait aux préoccupations des États côtiers en ce qui concerne la réglementation du transit de cargaisons de plutonium et de déchets radioactifs en haute mer, activité dangereuse et totalement incompatible avec l'article IV du TNP. La probabilité d'un accident est élevée et un accident aurait un impact catastrophique sur les pays côtiers. Il est parfaitement possible d'éviter de telles catastrophes en prenant aujourd'hui des mesures pour suspendre ces transports. Il y a de nombreux autres défis à relever, dans l'esprit du TNP, tels que la prolifération des missiles anti-balistiques, la prolifération nucléaire, le trafic de matières nucléaires et l'arrêt de la course aux armements dans l'espace.

6. **Mme Durrant** (Jamaïque), intervenant au nom des 14 États parties qui sont membres de la

Communauté des Caraïbes (CARICOM), fait observer que de nombreux États abordent la Conférence d'examen avec peu d'optimisme et un sentiment de frustration et de déception, en raison de l'absence de progrès du processus de désarmement multilatéral. Néanmoins, cette Conférence est une occasion importante de réorienter l'action et d'adopter une stratégie plus ambitieuse pour renforcer le régime de non-prolifération.

7. Durant les cinq ans qui se sont écoulés depuis la prorogation pour une durée indéterminée du TNP, le nombre de ratifications a augmenté pour atteindre 187. Avec l'adhésion du Chili et du Brésil, la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes s'est élargie, et de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires ont été créées en Afrique et en Asie du Sud-Est, pour les Traités de Pelindaba et de Bangkok. Les pays de la CARICOM se félicitent de l'adoption, en 1997, du Modèle de Protocole additionnel, qui donne à l'AIEA un mécanisme de vérification beaucoup plus efficace. Depuis son adoption en 1996, 54 États ont ratifié le Traité d'interdiction complète, et parmi ces 54 États figurent 28 des 44 États dont la ratification est indispensable pour que le Traité puisse entrer en vigueur. La récente décision de la Fédération de Russie de ratifier START II et d'engager avec les États-Unis des négociations sur START III est un autre fait nouveau encourageant. Néanmoins, les progrès accomplis ne sont pas à la hauteur des attentes. Le fait qu'un petit nombre d'États continuent de s'arroger une puissance nucléaire supérieure a eu pour principal effet d'inciter d'autres États à contester cette supériorité, ce qui compromet la réalisation des objectifs de non-prolifération et de désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires doivent assumer cette responsabilité, car ils n'ont pas réussi à poursuivre des négociations de bonne foi sur les diverses mesures essentielles pour la réalisation des objectifs du TNP et ont montré la plus grande indifférence au préambule et aux dispositions du TNP. Cette situation déplorable est aggravée par les essais nucléaires réalisés en Inde et au Pakistan en 1998. L'adhésion au TNP n'est toujours pas universelle. L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud et au Moyen-Orient reste un objectif très éloigné. Il est urgent que les parties se penchent sur toutes ces questions à l'occasion de la Conférence d'examen.

8. Appuyant le document de travail présenté par les membres du Mouvement des pays non alignés (NPT/CONF.2000/18, annexe), les membres de la CARICOM réaffirment aussi le droit de tous les États parties de mettre au point et d'employer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et demandent instamment qu'on élimine tous les obstacles au transfert des technologies nécessaires à cet effet. Ils restent préoccupés par les risques auxquels sont exposés les États côtiers du fait qu'on continue de transporter par mer des déchets nucléaires à travers les Caraïbes. La Conférence d'examen est l'organe dans lequel il convient de s'attaquer à cette question de front. Le Code de pratique de l'Organisation maritime internationale, bien que contraignant, ne protège pas les États côtiers de transit et ceux-ci n'ont donc pas de recours juridique en cas d'accident, accident dont la probabilité augmente avec la multiplication des transports par mer de déchets radioactifs. Les membres de la CARICOM ont donc l'intention de présenter, pour examen par la Grande Commission III, un document de travail concernant l'article IV, qui appellerait à des consultations devant déboucher sur l'établissement d'un régime international complet de protection de la population et de l'environnement marin des États côtiers qui se trouvent sur l'itinéraire des transports maritimes de matières nucléaires.

9. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) dit qu'en dépit de la prorogation pour une durée indéterminée du TNP, les arsenaux nucléaires existants continuent de faire planer les plus grandes menaces sur la survie de la civilisation. Les armes nucléaires ont été modernisées, les États ont trouvé de nouvelles justifications pour leur emploi et le Traité d'interdiction complète n'est toujours pas entré en vigueur. Tous les États, mais en particulier les États dotés d'armes nucléaires, dont la responsabilité juridique est la plus grande, doivent poursuivre des négociations de bonne foi en vue d'un désarmement nucléaire total.

10. Le fonctionnement du TNP au cours des dernières années n'a pas produit les résultats attendus. Les négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires et à d'autres dispositifs explosifs n'ont pas encore commencé. La délégation lao déplore l'absence de progrès dans ce domaine et espère que la Conférence du désarmement pourra rapidement achever la négociation d'un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles. Il importe de travailler parallèlement

sur la non-prolifération nucléaire et sur les mesures de désarmement nucléaire.

11. Connaissant d'expérience les risques que font courir les armes nucléaires, la communauté internationale doit faire tout son possible, à l'orée du XXIe siècle, pour que l'humanité puisse vivre à l'abri de la menace nucléaire. Il convient que la Conférence, à la présente session, construise les bases nécessaires pour que les États parties au Traité puissent convenir de négocier et de conclure un instrument juridique qui fournirait aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances concernant l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. La conclusion d'un tel instrument contraignant doit retenir toute l'attention de la communauté mondiale et il convient de s'y employer avec la plus grande énergie.

12. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao se félicite de l'augmentation du nombre d'États parties au TNP depuis son entrée en vigueur en 1970. Le fait que 187 États sont aujourd'hui parties à ce Traité témoigne de son intérêt pour l'ensemble de l'humanité en ce qui concerne aussi bien la non-prolifération nucléaire que le désarmement nucléaire. Le gouvernement de l'orateur appuie les efforts des peuples de nombreuses parties du monde qui veulent établir dans leur région des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et dans le Pacifique Sud. La création de telles zones pourrait aider à écarter des peuples concernés la menace nucléaire. À cet égard, l'orateur se félicite de l'adoption par la Commission du désarmement des Nations Unies l'an dernier des principes et lignes directrices sur l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires fondés sur des arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, ainsi que de l'adoption par le Parlement mongol de la loi établissant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

13. En raison de l'importance de la contribution des matières, équipements et technologies nucléaires à la recherche scientifique et donc à la croissance, il est très préoccupant que les pays en développement n'aient qu'un accès limité à ces ressources. À cet égard, l'attitude des pays développés est en contradiction avec l'esprit de coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

14. La Conférence offre une excellente occasion à tous les États parties d'évaluer et d'envisager d'adopter de nouvelles mesures pour faire en sorte que les dispositions du TNP et les décisions adoptées en 1995 soient intégralement mises en œuvre. Pour sa part, la République démocratique populaire lao continuera de coopérer pleinement avec les autres États parties en vue de la réalisation de l'objectif ultime du Traité : un monde exempt d'armes nucléaires.

15. **M. Lelong** (Haïti) a loué le Japon de son attachement à la cause du désarmement nucléaire, car c'est un pays qui, en raison de sa propre expérience douloureuse, ne sait que trop bien quels peuvent être les effets dévastateurs de la prolifération nucléaire. Pour ce qui est du progrès du processus de désarmement, en signe de bonne foi, la France et le Royaume-Uni ont adopté des mesures de transparence : ils ont pris des initiatives courageuses en matière de réduction des armements, ont ratifié immédiatement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et observent un moratoire unilatéral de la production de matières fissiles de qualité militaire. Les États-Unis et la Fédération de Russie, pour leur part, ont pris des mesures bilatérales afin de faire avancer le processus de désarmement dans le cadre des START. La délégation haïtienne se félicite du fait que la Fédération de Russie ait récemment ratifié START II et ne doute pas que la négociation de START III commencera bientôt. La décision du Parlement russe de ratifier le Traité d'interdiction complète après les élections présidentielles est aussi un signe encourageant.

16. Il y a eu des progrès en ce qui concerne l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires. La délégation haïtienne se félicite de l'entrée en vigueur, en mars 1997, du Traité de Bangkok concernant l'Asie du Sud-Est, et espère que les pays d'Afrique ne tarderont pas à ratifier le Traité de Pelindaba, signé en avril 1996. Comme celle du Traité de Tlatelolco en 1967 et du Traité de Rarotonga en 1985, la ratification de ces traités établissant deux nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires ne pourra que contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales. L'orateur attend avec impatience les résultats de la négociation visant à établir une cinquième zone en Asie centrale.

17. Haïti se félicite de la décision des neuf pays qui ont adhéré au TNP en 1995, contribuant à en faire l'instrument de désarmement le plus universel existant,

et du fait que le rôle de l'AIEA en tant qu'autorité compétente et responsable chargée de contrôler le respect des engagements des États parties a été renforcé par l'adoption, en mai 1997, du Modèle de Protocole additionnel.

18. En même temps, les accords entre États parties sur la question du désarmement nucléaire semblent n'être que des accords de principe, car les actes de certaines puissances ne sont pas toujours conformes aux obligations qu'elles ont assumées en vertu de l'article VI du TNP. De plus, la méfiance ou la belligérance qui dure depuis des années ne sont pas sur le point de disparaître. Ce n'est qu'en adoptant des attitudes adaptées à la nouvelle ère et en créant une culture de coopération et d'entraide que la communauté mondiale pourra enfin se débarrasser de l'héritage de la guerre froide.

19. Le Gouvernement haïtien a toujours souligné l'inégalité de traitement inhérente au régime international. L'adhésion au TNP est un pas vers l'élimination complète des armes nucléaires, objectif ultime de la non-prolifération tant horizontale que verticale. Les doctrines des États dotés d'armes nucléaires, concernant le degré suffisant, la dissuasion nucléaire et l'autodéfense, n'ont pas contribué à accroître la confiance des États non dotés d'armes nucléaires. S'il s'agit purement de défense, pourquoi priver les autres États des moyens de se défendre ? L'autorité morale est essentielle : il faut prêcher par l'exemple et éviter les traitements préférentiels. Il semble qu'au contraire les puissances nucléaires sont beaucoup plus attachées à l'hégémonie qu'au projet d'un désarmement complet dans l'intérêt de toute la planète. La Commission de Canberra a qualifié la situation de très discriminatoire et donc instable; une telle situation ne peut pas durer car la possession d'armes nucléaires par un État quel qu'il soit ne peut qu'inciter d'autres États à chercher à s'en doter.

20. Il faut redoubler d'efforts pour assurer l'universalité du TNP. Les essais nucléaires faits en 1998 par l'Inde et le Pakistan suffisent à démontrer qu'il convient de déclarer un état d'urgence. Trente ans après l'entrée en vigueur du TNP, et en dépit des faits positifs déjà signalés, la situation mondiale, malgré la disparition de la bipolarité, reste toujours aussi menaçante. On a découvert des programmes d'armement nucléaire clandestins, la transparence et les accords de sécurité ne sont pas respectés et les puissances nucléaires restent inflexibles. On n'a toujours pas établi de mécanisme pour la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. L'Iraq et la République démocratique populaire de Corée sont toujours en désaccord avec l'AIEA au sujet des inspections. La Chine n'a pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète, bien qu'il soit ouvert à la signature depuis le 24 septembre 1996, et, en suggérant une modification du Traité sur les systèmes anti-missiles balistiques (Traité ABM), les États-Unis manifestent leur intention de mettre en place un bouclier anti-missiles national, ce qui ravive les inquiétudes de la communauté internationale et en particulier de la Fédération de Russie. Quant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), son argument concernant la sécurité n'est pas convaincant. En fait, il est à peine concevable que l'Alliance qui dispose déjà de l'armement classique le plus perfectionné s'accroche à ses armes nucléaires et continue d'appliquer des politiques semant la désunion, sous prétexte de dissuader d'éventuels agresseurs.

21. Haïti, comme de nombreux États de la région des Caraïbes, est très préoccupé par les risques d'accidents qui pourraient se produire durant le transport maritime de matières radioactives. Des déchets toxiques ont été déposés illégalement sur la côte haïtienne et y sont restés pendant plus de 10 ans, si bien que son gouvernement est très sensible au risque de catastrophe écologique et réaffirme son appui à la résolution 54/225 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée demande aux États membres d'améliorer leurs moyens d'action d'urgence afin de permettre des interventions rapides, efficaces et coordonnées pour endiguer les dégâts écologiques dans la zone de la mer des Caraïbes en cas d'accident ou d'incident lié au transport maritime.

22. La délégation haïtienne n'admet pas l'argument selon lequel la sécurité des nations dépend de la détention d'armes nucléaires quelles qu'elles soient. Elle déplore l'accroissement des dépenses militaires et le montant extravagant de certains budgets d'armement. Employées à d'autres fins, ces ressources pourraient certainement contribuer à réduire le fossé qui se creuse entre les pays riches et les pays pauvres. Il est grand temps que les politiciens comprennent que la véritable sécurité se fonde sur le développement socio-économique des nations et sur la promotion d'une culture de paix entre les peuples, et agissent en conséquence.

23. **M. Thapa** (Népal) dit que le TNP est à la croisée des chemins. Trente ans après son entrée en vigueur, il n'y avait pas lieu d'être très fier du degré de réalisation des objectifs énoncés dans son préambule et ses dispositions. En dépit des résultats positifs de son fonctionnement, on cherche à réduire au silence ceux qui le critiquent, même si le fait que certains États, parties ou non-parties, n'en respectent pas les dispositions, ne doit pas être considéré comme un échec du Traité.

24. La Conférence d'examen et de prorogation de 1995 a été un tournant dans la mesure où elle a permis d'adopter trois décisions importantes et une résolution concernant le Moyen-Orient. Il convient de rappeler que ces décisions historiques forment un tout et que, pour donner un caractère permanent au TNP, les États non dotés d'armes nucléaires ont tenu leur promesse de renoncer à l'option nucléaire; par contre il n'y a guère de signes indiquant que les États dotés d'armes nucléaires aient honoré leurs obligations découlant de l'article VI du Traité, qui les engage à « poursuivre de bonne foi, à une date rapprochée, les négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, ainsi que sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international rigoureux et efficace ».

25. La situation actuelle est très inquiétante pour plusieurs raisons : le Traité n'est pas encore universel puisque trois des États qui ne participent pas au régime de non-prolifération ont des capacités nucléaires; les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud en mai 1998 font planer une menace grave sur l'ensemble du régime de non-prolifération; START II n'est toujours pas opérationnel car les procédures de ratification ne sont pas terminées; tant que le nombre requis d'instruments de ratification ne sera pas obtenu, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne peut pas entrer en vigueur; certains États réaffirment une doctrine nucléaire pour justifier la conservation d'armes nucléaires à des fins de sécurité nationale; enfin, le plus puissant des États dotés d'armes nucléaires est résolu à poursuivre la mise en œuvre d'un programme de défense anti-missiles nationale qui compromettrait l'intégrité du Traité ABM.

26. Il convient de souligner les progrès encourageants faits en matière de désarmement nucléaire, si limités soient-ils. La récente décision de la Fédération de Russie de ratifier START II et le Traité d'interdiction complète, la décision unilatérale de certains États dotés d'armes nucléaires de réduire leur arsenal nucléaire, l'observation d'un moratoire des essais nucléaires après la signature du Traité d'interdiction complète en 1996, le nombre croissant de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde et le Modèle de Protocole additionnel de 1997 sont des progrès indéniables du long processus qui devrait aboutir à l'objectif ultime du désarmement nucléaire.

27. La Conférence se tient à un moment critique. Les enjeux sont considérables non seulement pour les États et les gouvernements, mais aussi pour la société civile et les individus responsables. La communauté mondiale suit de près le déroulement de la Conférence. Il est donc essentiel que tous démontrent ce qu'il est possible de faire pour rendre le monde plus sûr et meilleur.

28. **M. Maquieira** (Chili) dit que son pays a adhéré au TNP en 1995, immédiatement après la Conférence d'examen et de prorogation et avant l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de justice, qui établit clairement l'obligation de négocier de bonne foi en vue du désarmement nucléaire, objectif ultime et fondamental du régime instauré par le Traité. La prorogation du Traité n'est légitime que dans la mesure où elle s'accompagne d'une volonté sérieuse d'éliminer les armes nucléaires.

29. Quelques progrès ont été faits depuis 1995, notamment l'établissement de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, la conclusion d'un accord sur un renforcement du système de garanties, la réduction des arsenaux nucléaires de certaines des cinq puissances nucléaires déclarées et, plus récemment, la décision de la Fédération de Russie de ratifier START II et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

30. Toutefois, les progrès restent insuffisants et il faut s'attaquer d'urgence et dans un esprit de compromis aux tâches non terminées, compte tenu de la nouvelle attitude que commencent à adopter certains des acteurs internationaux. Il semble que certains voudraient que leur sécurité soit améliorée au détriment de celle des autres. Henry Kissinger a dit un jour que la sécurité absolue d'un État impliquerait l'insécurité absolue de tous les autres. Il est impératif d'enrayer cette évolution dangereuse et, à cet égard, le Chili appuie sans réserve la Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui représente une position modérée et

constructive en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

31. Le Chili est partie à tous les traités régionaux qui contribuent au désarmement et à la sécurité internationale et notamment au Traité de Tlatelolco. En outre, son gouvernement a récemment mené à terme le processus de ratification du Traité d'interdiction complète, qui est un autre des résultats qu'on attendait du régime créé en 1968. La négociation d'une convention interdisant la production de matières fissiles est une tâche urgente pour la communauté internationale et un moyen supplémentaire de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Le Chili joue un rôle actif dans le MERCOSUR, entité économique et politique du sud du continent qui a déclaré une zone de paix et encourage l'adoption de mesures de confiance. Il appuie la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés et le document de travail qui a été présenté sous la cote NPT/CONF.2000/18.

32. L'ensemble de principes et d'objectifs décidés en 1995 est une autre pierre angulaire des efforts faits pour renforcer le processus d'examen du Traité. Il convient que les États parties actualisent ces principes et objectifs, prennent note de ceux qui ont été respectés ou atteints et soulignent ceux qu'il faudra promouvoir pour les cinq prochaines années. Parallèlement au lancement de négociations sur les matières fissiles, il faut obtenir des garanties universelles et contraignantes concernant la non-utilisation des armes nucléaires. Pour atteindre l'objectif important du Traité qui consiste à assurer un accès équitable aux technologies et matières nécessaires pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il convient que les États fassent en sorte que le contrôle des exportations soit transparent et soit progressivement confié à une structure multilatérale. Il faut que le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit dûment protégé au moyen d'un système de garanties renforcé, comme celui élaboré par l'AIEA, que le Chili soutient sans réserve.

33. À la lumière de la résolution adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est particulièrement important, tous les États de cette région sauf un ayant désormais adhéré au Traité. Dans le domaine plus général des zones exemptes d'armes nucléaires, le Chili attache une importance particulière à la réglementation du transport maritime international de déchets radioactifs et de combustibles nucléaires épuisés, qui doit être soumis aux normes de sécurité internationale les plus rigoureuses. Il convient de réglementer ce transport au moyen de négociations amicales dans lesquelles les opinions des États côtiers et des États de transit en particulier doivent être prises en considération.

34. Avec 187 États parties, le Traité pourrait offrir à la communauté internationale la chance de créer véritablement les conditions universelles de l'absence de menace nucléaire. Le Chili déplore que l'Inde, le Pakistan, la Chine et la France aient conduit des essais nucléaires. Il se félicite de la récente adhésion du Brésil au Traité et exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer également. Le régime établi par ce Traité se caractérise par un équilibre des droits et des obligations des États dotés ou non dotés d'armes nucléaires. Il convient de ne pas perdre de vue cet aspect dans les efforts visant à renforcer le processus d'examen du Traité, dans la perspective à la fois de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Les principes et objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire et les mesures convenues pour renforcer le processus d'examen du Traité forment un tout, de même que la décision de proroger le Traité pour une durée indéterminée, et sont donc indissociables. La décision de la prorogation constitue une proclamation solennelle de la volonté politique de mettre un terme à la prolifération nucléaire; la décision de renforcer le processus d'examen a renforcé l'obligation de tous les États parties de respecter le Traité; enfin, la décision sur les principes et objectifs est le point de départ d'un processus progressif mais complet d'élimination des armes nucléaires.

35. **M. Mabilangan** (Philippines) dit que la lenteur du processus préparatoire de la Conférence d'examen et les faits nouveaux survenus dans les domaines de la prolifération et du désarmement nucléaires n'encouragent guère à l'optimisme ceux qui aspirent à un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité est le résultat de compromis rajoutés à d'autres compromis et d'une coexistence difficile entre la volonté des États dotés d'armes nucléaires de préserver leur avantage et le souhait du reste du monde de voir réalisés les engagements juridiques énoncés à l'article VI du Traité. La meilleure solution au problème de la prolifération nucléaire est le désarmement nucléaire.

36. La communauté internationale n'a pas droit à l'échec, compte tenu de la relance de la course aux

armements, de l'affaiblissement du régime encadrant les missiles anti-balistiques, des risques de guerre nucléaire régionale, de la prolifération de matières fissiles et de la menace nucléaire terroriste, de la militarisation de l'espace et du perfectionnement continu des arsenaux et moyens nucléaires, et de l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires à des doctrines de dissuasion nucléaire. Les enjeux sont particulièrement importants dans la région Asie-Pacifique, qui est la région où les armes nucléaires ont pour la première fois tué et où ont été faits les derniers essais nucléaires du deuxième millénaire. Tous les points chauds se trouvent dans cette région et dans tous les cas il y a une menace nucléaire. Les efforts menés à l'échelle de la région se poursuivent dans le but de lutter contre les causes profondes du conflit et le risque de guerre, notamment dans le cadre du Forum régional de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), tandis que différents États de la région continuent de se concerter en matière de sécurité régionale.

37. L'orateur réaffirme son appui à l'organisation, le plus tôt possible, d'une Conférence internationale visant à conclure un accord sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires, qui devrait interdire la mise au point, la production, l'acquisition, l'expérimentation, l'accumulation, le transfert, la menace ou l'emploi d'armes nucléaires et prévoir leur destruction. Il se félicite du fait que le Secrétaire général ait demandé qu'on organise une grande conférence internationale pour déterminer les moyens d'éliminer les dangers nucléaires (A/54/2000, par. 253), et de la décision d'établir un organe subsidiaire de la Grande Commission I qui serait chargé d'examiner des mesures concrètes pour l'élimination systématique des armes nucléaires. Il appuie la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés et le document de travail présenté par ce Mouvement (NPT/CONF.2000/18, annexe).

38. La lenteur des progrès de la mise en œuvre du régime institué par le Traité est décourageante, mais le fait que tant d'États aient condamné cette situation, que tous les États non parties au Traité ABM aient été appelés à adhérer à ce Traité et que tous les États dotés d'armes nucléaires aient réaffirmé leur volonté de parvenir au désarmement nucléaire donne une lueur d'espoir en ce qui concerne l'élimination de ces armes abominables. L'orateur se félicite de la déclaration faite la veille par la délégation française au nom des États dotés d'armes nucléaires, mais il tient à rappeler qu'il faut traduire les paroles en actes. Il se félicite aussi de la déclaration faite par le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et comprend les préoccupations qui ont incité les États-Unis à envisager de se doter d'un système national de défense anti-missiles. Toutefois, il faut évaluer ces menaces apparentes en tenant compte des équations de la non-prolifération et du désarmement. Il convient que les États-Unis étudient soigneusement toutes les répercussions de la politique qu'ils ont l'intention de mener et ne soient pas contraints par des obstacles artificiels.

39. En raison de la nécessité d'envisager des approches créatives du désarmement nucléaire, l'orateur se félicite de l'initiative prise par l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède en publiant un communiqué intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour » (A/54/423), qui offre de nouvelles perspectives élargissant la gamme des options offertes à la communauté internationale. Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent non seulement à la non-prolifération mais aussi au désarmement nucléaire. La réunion inaugurale du Comité exécutif du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, tenue en octobre 1999, a été une étape importante vers l'application de ce Traité. Des négociations visant à répondre aux préoccupations des États dotés d'armes nucléaires afin de les encourager à signer le Protocole de ce Traité ont été engagées. L'orateur se félicite de l'initiative qu'a prise la Mongolie de se déclarer État exempt d'armes nucléaires (NPT/CONF.2000/16) et rappelle que les Philippines ont fait de même en 1987.

40. Récemment, en raison d'intérêts partisans contradictoires et d'une propension à la mésentente, des normes juridiques établies ont été négligées ou violées. La Conférence d'examen offre aux États parties une occasion essentielle de renforcer l'état de droit en faisant en sorte que toutes les parties honorent leurs engagements. À cet effet, il faut que les États parties examinent toutes les propositions visant à garantir le respect de ces engagements, par exemple la proposition de créer un cadre institutionnel pour le Traité, qui a été présentée dans divers organes. Cette idée mérite un complément d'examen, de même que la question plus générale de l'évolution des relations institutionnelles entre les différents régimes

internationaux de désarmement et de non-prolifération. Il ne faut pas oublier que, si le Traité ne légitime pas la détention d'armes nucléaires, sa prorogation n'a pas été inconditionnelle mais faisait partie d'un ensemble d'accords. Les déclarations laissant entendre le contraire n'aident pas à résoudre le problème.

41. Tous les États parties sont responsables du succès de la Conférence d'examen, mais les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. Ils n'ont pas complètement respecté les dispositions de l'article VI du Traité ni les principes et objectifs convenus à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. À cet égard, l'orateur se félicite des nouvelles décisions prises par la Fédération de Russie à propos de START II et du Traité d'interdiction complète. La lenteur du désarmement nucléaire, due à des réalités politiques, ne doit pas empêcher la communauté internationale de chercher à en faire plus. L'orateur ne doute pas que la Conférence contribuera à faire en sorte que l'article VI du Traité, qui semble actuellement suspendu dans une faille de l'espace-temps, sera mis en œuvre de façon que l'aspiration commune à un monde exempt d'armes nucléaires ait des chances d'être satisfaite.

42. M. Baali (Algérie) prend la présidence.

43. **M. Jokonya** (Zimbabwe) dit que, alors que le Traité est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, le nouvel ordre mondial ne semble pas offrir un cadre qui permettrait de renforcer le processus d'examen afin de promouvoir son application intégrale, comme en témoignent les paragraphes 249 et 250 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du Millénaire (A/54/2000). Le Zimbabwe, en tant que partie au Traité, est attaché à l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires universels. Le Traité appelle tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, à faire des progrès vers le désarmement général et complet. Certains États dotés d'armes nucléaires reconnaissent ce fait, comme en témoigne notamment la déclaration de la délégation chinoise à la Première Commission le 14 octobre 1998 (A/C.1/53/PV.5), qui appelle les États dotés d'armes nucléaires à intensifier leurs efforts pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du Traité.

44. Tant que subsiste un club fermé dont les membres refusent d'abandonner l'option nucléaire, des pays sur le point d'acquérir des armes nucléaires seront toujours tentés d'essayer d'en forcer la porte. L'orateur espère que la tendance actuelle plutôt inquiétante pour le désarmement ne déclenchera pas une nouvelle course aux armes nucléaires. Parmi les récents faits nouveaux négatifs, il convient de mentionner la non-ratification du Traité d'interdiction complète par le Sénat des États-Unis, en dépit des assurances données par la délégation des États-Unis à la Première Commission le 14 octobre 1998 (A/C.1/53/PV.5), le maintien des armes nucléaires en tant qu'élément central de la doctrine de sécurité de l'OTAN et des États-Unis, l'impasse de la Conférence du désarmement, les essais nucléaires faits par l'Inde et le Pakistan et les menaces qui planent sur le Traité ABM.

45. Sur le plan positif, le Zimbabwe se félicite de la récente ratification par la Fédération de Russie de START II et du Traité d'interdiction complète, qui montre que ce pays est résolu à honorer les obligations qui lui incombent en vertu de l'article VI du TNP. Il convient d'examiner soigneusement ses préoccupations au sujet de la remise en question du Traité ABM, car on ne peut envisager une nouvelle réduction des arsenaux d'armes nucléaires offensives stratégiques que dans le cadre de la préservation de ce Traité. Comme l'a déclaré le représentant de la Fédération de Russie le 25 avril 2000, si un élément de l'édifice des accords de limitation des armements est fragilisé, tout le système pourrait être déstabilisé. Cette observation rejoint ce que dit le Secrétaire général au paragraphe 251 du document A/54/2000, à savoir que si les plans de déploiement de missiles de défense ne sont pas mis en œuvre avec l'accord de toutes les parties concernées, les progrès accomplis jusqu'à présent dans la réduction du nombre d'armes nucléaires pourraient être remis en cause.

46. À la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen, la délégation du Zimbabwe a déclaré que l'expérience de la Conférence du désarmement montrait qu'il était vain d'engager des négociations sans volonté politique. Le Secrétaire général a fait une observation similaire dans son allocution à la Conférence d'examen et a proposé qu'on élabore un processus d'examen axé sur des résultats, avec des objectifs précis, tels que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce Traité ne se contente pas d'opposer des obstacles politiques et techniques à tout pays qui chercherait à acquérir des armes nucléaires, mais est

aussi un élément essentiel des efforts visant au désarmement nucléaire. Il est décourageant de constater que certains États dotés d'armes nucléaires ont décidé de ne pas le ratifier, alors même qu'il leur permettrait d'honorer les obligations découlant de l'article VI du TNP.

47. Une réduction irréversible des stocks d'armes nucléaires serait un autre point de repère objectif. La Coalition pour un nouvel ordre du jour a formulé des propositions à cet effet. Il convient que la présente Conférence d'examen ne se contente pas de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires qui existent, mais négocie aussi pour en créer de nouvelles. Le troisième point de repère serait l'offre de garanties de sécurité contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité. Il convient que les États dotés d'armes nucléaires reconnaissent officiellement le caractère juridiquement contraignant des garanties de non-utilisation de l'arme nucléaire contre des États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité et membres de zones régionales exemptes d'armes nucléaires. Il convient de charger l'AIEA ou une autre autorité internationale reconnue de déterminer si un État respecte bien les obligations découlant de ces Traités et doit donc être protégé par ces garanties. Pour terminer, l'orateur exhorte les États dotés d'armes nucléaires à poursuivre les négociations visant à éliminer les armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité et à l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de justice.

48. **Le Président** dit que le représentant du Bangladesh ne pourra pas faire sa déclaration comme prévu, son arrivée à New York ayant été retardée par des événements imprévus. Des copies de son texte seront distribuées et, s'il n'y a pas d'objection, un résumé sera inclus dans le compte-rendu officiel de la réunion.

49. *Il en est ainsi décidé.*

Résumé de la déclaration de M. Shafi Sami (Bangladesh)

50. La vision du XXe siècle qui émerge du Sommet du Millénaire doit être influencée par le fait que les armes nucléaires sont la plus grave menace qui plane sur la civilisation et que la non-prolifération nucléaire est un objectif qui peut être atteint moyennant la volonté politique nécessaire. La délégation du Bangladesh souscrit aux cinq points de repère définis par le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire et est prête à coopérer avec lui pour atteindre ces objectifs.

51. Le non-respect des dispositions du Traité relatives aux garanties et les divergences d'opinion en ce qui concerne le degré auquel cet instrument est appliqué et les stocks existants d'armes nucléaires constituent un danger clair et immédiat. Le Gouvernement du Bangladesh est particulièrement préoccupé par la nucléarisation de l'Asie du Sud et exhorte l'Inde et le Pakistan à ratifier le TNP et à signer le Traité d'interdiction complète. Il félicite les États parties qui ont conclu des accords établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et en Afrique depuis 1995 et espère qu'une telle zone pourra être établie au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde. Il se félicite aussi du fait que la Fédération de Russie a décidé de ratifier START II et le Traité d'interdiction complète et de réduire ses stocks d'armes nucléaires.

52. Le principe du désarmement complet figure dans la Constitution du Bangladesh. Le Bangladesh a été le premier État d'Asie du Sud à adhérer au Traité d'interdiction complète et il met une station sismologique à la disposition du Système international de surveillance du régime de vérification du respect de ce Traité. Il a conclu un accord de garanties avec l'AIEA et envisage de signer un protocole additionnel à cet accord. Il exhorte les États parties qui ne l'ont pas encore fait à signer des accords de garanties.

53. La délégation du Bangladesh se félicite des décisions tournées vers l'avenir adoptées à la Conférence d'examen de 1995, qui ont jeté les bases d'un renforcement du processus d'examen, et pense que le moment est peut-être venu d'envisager de créer un conseil exécutif élu pour traiter les questions de non-respect et de mise en œuvre du Traité.

54. En sa qualité de Président de la Conférence du désarmement à sa session de 2000, le Bangladesh a pour but de jouer un rôle de modérateur et de médiateur pour faire comprendre les différences de position, rapprocher les points de vue et forger un consensus. Il continuera de contribuer au processus d'édification d'un consensus en vue de l'adoption d'une déclaration de principes et d'objectifs d'ici à 2005. L'impasse actuelle de la Conférence, seul organe multilatéral universel à traiter les questions de désarmement par consensus, est regrettable. La Conférence d'examen de 2000 doit chercher à définir

un terrain commun sur la base du programme d'action de 1995, en particulier pour ce qui est des négociations sur un Traité d'arrêt de la production de matières fissiles et de la création de groupes de travail chargés du désarmement nucléaire, des garanties de sécurité et de la prévention de la course aux armements dans l'espace.

55. L'orateur est encouragé par le fait qu'il ne manque plus que quatre adhésions avant que le Traité soit universel et relève que, dans sa résolution 1172 (1998), le Conseil de sécurité a exhorté l'Inde et le Pakistan, de même que tous les autres pays qui ne l'avaient pas encore fait, à devenir parties au TNP et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans retard ni condition.

56. Le Gouvernement du Bangladesh attache une grande importance à l'application de l'article IV du TNP. Il est décevant de constater que, 32 ans après l'entrée en vigueur de ce Traité, les pays en développement n'ont toujours pas accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'orateur demande une étude plus approfondie de la question et espère que le Groupe des fournisseurs nucléaires, qui a été créé à cet effet, fonctionnera de façon transparente et que les États parties respecteront l'esprit et la lettre des dispositions du Traité.

57. Pour terminer, l'orateur exhorte les États parties à surmonter leurs divergences et à ne pas oublier que la prolifération nucléaire est non seulement une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi un obstacle au développement, priorité de plus de deux tiers des habitants de la planète.

Élection des Vice-Présidents (*suite*)

58. **Le Président** rappelle que les Vice-Présidents des Grandes Commissions II et III n'ont pas encore été élus. Il a été informé que le Mouvement des pays non alignés a approuvé les candidatures de MM. Yaw Odei Osei (Ghana) et Hamid Baeidi Nejad (République islamique d'Iran) pour les postes de Vice-Présidents des Grandes Commissions II et III respectivement.

59. **M. Osei** (Ghana) est élu Vice-Président de la Grande Commission II et M. Baeidi Najed (République islamique d'Iran) est élu Vice-Président de la Grande Commission III.

La séance est levée à 12 h 15.